



BUREAU

Publié le : 16/05/2025

Séance du Mercredi 7 Mai 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'à la question n° 21 incluse), puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (à compter de la question n° 22).

Ordre de passage des rapports : 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h28

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n° 10), M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 5), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 22), M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 17), Mme Marie ZEHAFF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO

Secrétaire de séance : M. Nathan SOURISSEAU

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAFF, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Délibération n°2025/2025.00123

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Nathan SOURISSEAU secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27 mars 2025, joint en annexe.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

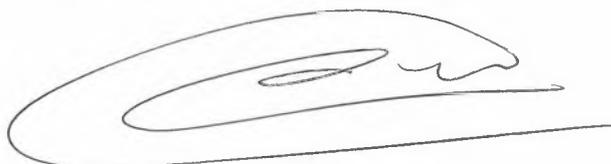
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nathan SOURISSEAU
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

Étaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Étaient absents : M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Frank RACLOT

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer et de désigner un secrétaire de séance. Franck RACLOT ?

Très bien, c'est parti.

Je vous propose de soumettre au vote l'ouverture de la séance, le quorum est bien vérifié.

Est-ce qu'il y a des questions sur le PV précédent du 13 février ?

Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme, M. Franck RACLOT, secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 13 février 2025, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garantie d'emprunts – Compétence Habitat

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est question maintenant d'une garantie d'emprunt pour la compétence Habitat. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Néolia pour un montant total de 1 114 875,80 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

3. Commission Annuelle Prospective des Emplois Création de trois contrats de projet Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 3 concerne la Commission Annuelle Prospective des Emplois Création de trois contrats de projet.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- Autorise le recrutement de trois agents contractuels pour mener à bien les opérations suivantes : « Elaboration d'une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire » « mise en œuvre du projet alimentaire territorial sur le territoire de GBM » et « médiation dans le cadre des travaux sur l'espace public » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- Autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Contrat de Ville 2024-2030 – Subventions à l'Antenne Petite Enfance et Loge.GBM – Programmation Appel à Projets 2025

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc là, c'est le rapport 5 qui concerne la subvention à l'Antenne Petite Enfance et Loge.GBM.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions pour les montants suivants :

- 1 000 €, 1 000 €, 700 €, 1 200€ et 4 000 € à l'Antenne Petite Enfance,
- 60 172 € à Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

4. Contrat de Ville 2024-2030 – Programmation Appel à Projet 2025

MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1), Nathan SOURRISEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Contrat de ville.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Sur la question du contrat de ville du rapport n° 4. À l'ordre du jour, il y avait un certain nombre de dossiers qui ont été présentés. Il y a eu une discussion sur une subvention qui concernait l'AFEV et l'Association d'aides aux détenus (AAD), il y a eu un débat, il y a eu une discussion, il y a eu un avis qui a été négatif, en tout cas qui a consisté à ce qu'il soit retiré.

Je rappelle que les commissions ne sont pas là pour décider de mettre à l'ordre du jour ou pas, elles sont là pour émettre des avis. Je le rappelle parce que c'est très important de respecter aussi le travail qui a été fait. Les gens proposent des choses, les avis sont bien sûr demandés et ensuite les décisions se prennent ailleurs. Parce que si vous m'expliquez que désormais les décisions se prennent définitivement en commission, il faut arrêter de se réunir en assemblée, ça nous permettra de gagner du temps.

Donc, je rappelle la démocratie. Une commission ne représente pas tout le monde et il est bien évident que c'est un avis, ça, c'est la première chose. Ce dossier est réintégré dans l'ordre du jour, évidemment. Et s'il y a discussion, il y a discussion, il n'y a pas de raison de l'extraire, je le rappelle. Sur l'ensemble des projets, est-ce qu'il y a volonté de revenir sur la discussion qui a eu lieu ? Et je le dis, j'aime bien qu'on soit extrêmement vigilant.

Mme ETEVENARD.- La commission 3 a voté pour la délibération de cette attribution Contrat de ville qui rassemble pratiquement 800 000 €, l'enveloppe de Grand Besançon et qui s'arrête au Bureau décisionnel et qui s'ajoute à la territorialisation. Vous savez que maintenant, on a pu contracter le nouveau contrat de ville et on le fait de manière territorialisée, c'est-à-dire quartier par quartier. Et la délibération qui passera à la Ville de Besançon au prochain Conseil Municipal, c'est un montant équivalent à 1,3 million pour ce nouveau Contrat de ville, on peut se féliciter d'avoir eu les mêmes ambitions collectives pour les quartiers qui sont en difficulté.

Des associations qui sont aussi en grande difficulté dans la mesure où je crois et je le place ici parce que, après l'année qui va nous séparer de la prochaine élection, je n'aurai pas l'occasion de vous le dire, mais je pense que l'appel à projets pour nos quartiers n'est plus suffisant. Nous avons des associations qui sont en grande difficulté et des porteurs associatifs vulnérables. Juliette MEADEL, la Ministre, va réunir un comité interministériel des villes le 17 avril. J'espère que les annonces, y compris les maintiens des adultes relais, seront fortes puisque nous en avons besoin au vu des crises successives que nous avons rencontrées. Et j'espère aussi qu'elle nous encouragera à pouvoir pérenniser les subventions de droit commun pour des porteurs de projets dont on sait la solidarité qu'ils font preuve pour cimenter nos valeurs de la République sur les quartiers.

Donc, je voulais placer cela aujourd'hui et vous dire aussi, peut-être que, au vu de l'ampleur de l'enveloppe que ça représente, c'est un sujet de la politique de la Ville que nous portons à Grand Besançon qui devrait pouvoir aller jusqu'à la décision du Conseil Communautaire avant d'arriver en Bureau. Parce qu'on ne sera peut-être pas tous là aux prochaines élections et ça sera important de préparer, en tout cas cette année, pour que nos successeurs puissent rapidement mettre le pied à l'étrier au vu de la paupérisation et les difficultés grandissantes des quartiers.

Alors lors de la Commission, s'est invité un débat autour de tout éducatif. Ce nouveau contrat de ville tourne autour de l'éducation, des valeurs de prévention. Alors le débat c'était de dire que l'on axe sur la parentalité, sur éduquer les enfants pour qu'ils puissent réfléchir par eux-mêmes, comme de futurs citoyens, plutôt que de l'autoritarisme.

Et par conséquent, on a tous voté la belle délibération de ces 800 000 € qui comprend aussi le programme de l'économie.

On a ensuite soumis au vote le retrait de la subvention sur le milieu carcéral. La Commission, à la majorité, a voté pour le retirer. Je vous dis aussi qu'au niveau national, aucun contrat de ville ne subventionne le milieu carcéral. Ils font un travail remarquable. C'est l'association AAD qui demandait 2 000 € à Grand Besançon. Simplement, ça ne se fait pas ailleurs et on l'a préparé doucement depuis plusieurs années, ce qui est le fait de désaccords, mais aucun contrat de ville ne subventionne des associations qui font un travail remarquable en milieu carcéral, peut-être pour des raisons qui se discutent, mais qui peuvent se trouver stigmatisantes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je répète, et ça, ça n'existe pas de pouvoir demander au vote de retirer une délibération en commission. Ça, déjà, c'est la première chose déjà.

Aujourd'hui, je propose de soumettre au vote l'intégralité du dossier tel qu'il avait été présenté en commission.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

M. BODIN.- Juste une remarque, une question par rapport à la présence en commission dans lesquelles il y a de moins en moins de monde, il y a zéro question. En fait, on le fait formellement parce qu'il y a une commission, mais il est vrai que ça n'a plus d'intérêt. Il y a des gens qu'on n'a jamais vus depuis le début du mandat. Il faudrait peut-être faire un courrier pour rappeler aux gens.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela a déjà été fait plusieurs fois, ça a déjà été signalé. D'ailleurs, c'est un grand classique de fin de mandat, ce n'est pas une bonne chose, ce n'est pas un état de bonne démocratie et on est d'accord. Très bien.

La seule chose, c'est qu'il faudrait être beaucoup plus répressif en réalité pour ceux qui ont des indemnités, etc., et encore, tout le monde n'est pas concerné donc, on n'a aucun poids. C'est un peu comme quand tu demandes qu'il y ait plus de présents dans toutes nos instances.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions pour les montants suivants :
 - o 1 500 € à l'échiquier Bisontin,
 - o 500 € et 500 € à Planoise Valley,
 - o 2 500 € à Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche-Comté,
 - o 2 000 €, 1 000 €, 1 500 €, 18 000 €, 1 000 €, 2500 €, 2 500 € et 2 500 € à la MJC de Palente Orchamps,
 - o 50 000 €, 900 €, 2 000 €, 3000 € et 1500 € à la Ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs,
 - o 2 000 € à Tinternet et Cie,
 - o 1 000 € à l'Association des autistes de Besançon (AAB),
 - o 1 000 € à Coccinelle,
 - o 2 000 € et 1 000 € à l'Association Départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA),
 - o 2 500 € à la Compagnie un château en Espagne,
 - o 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ),
 - o 16 900 € à P.A.R.I. Accompagnement scolaire,
 - o 10 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV),
 - o 1 500 € à la Fabrique Numérique Besançon,
 - o 2 000 €, 3 000 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 000 €, 1 500 €, 1 000 € et 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils,
 - o 1 000 € à l'Ippon Karaté Shotokan,
 - o 6 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon (PKA),
 - o 2 000 € à l'Association sportive les Orchamps Palente (ASOP),
 - o 500 € à la Société La Saint Claude,
 - o 1 500 €, 700 € et 500 € au Comité Départemental UFOLEP 25,
 - o 3 000 € à Promo Sport Judo (PSB),
 - o 2 500 € et 2 500 € à Sporting Futsal Besançon (SFB),
 - o 11 000 €, 3 000 €, 2 000 € et 7 500 € pour le Club sauvegarde Karaté,
 - o 1 000 € pour le Volant Bisontin (VB),
 - o 750 € pour Doubs Sud Athlétisme,
 - o 2 000 € et 1 000 € pour le Groupe PSL,
 - o 1 000 € pour Palente Besançon Handball,
 - o 1 250 € pour l'Association sportive Besançon patinage (ASBP),
 - o 650 € pour Besançon Club Planoise Lutte,
 - o 750 € pour Vesontio Sports Vacances,
 - o 500 €, 750 € et 1 500 € pour le Club pugilistique Besançon (CPB),
 - o 3 000 € pour Passe-Muraille centre des Arts du Cirque,
 - o 1 500 € pour Côté cour,
 - o 2 000 € pour l'Association Na,
 - o 3 500 € pour MOVO,
 - o 4 500 € pour le Carrefour d'animations et d'expressions musicales (CAEM),
 - o 1 000 € sur Porte-avions,
 - o 6 000 € et 10 780 € pour l'Association Juste ici,
 - o 1 000 € pour le Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC),
 - o 2 000 € et 6 300 € sur l'ASEP Besançon,
 - o 3 000 € sur la Compagnie du Colibri,
 - o 2 000 € et 1 000 € sur le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF),
 - o 1 500 €, 2 000 €, 6 000 €, 1 000 € sur les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC),
 - o 10 500 € et 16 000 € sur l'Association Julienne Javel,
 - o 1 000 €, 1 000 €, 500 € et 500 € sur Solidarité Femmes,
 - o 1 500 € sur le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev),
 - o 2 000 € sur l'Association Croqu'livre,
 - o 1 000 € sur l'Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD),

- 5 100 € sur Léo Lagrange Centre Est,
 - 1 000 € sur radio Sud Besançon,
 - 3 400 € sur Tambour Battant,
 - 2 500 € sur la Passerelle de Planoise,
 - 1 000 € et 3 000 € pour l'Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM),
 - 2 000 € sur Les Manivelles,
 - 1 400 €, 750 € et 1 200 € sur l'Association de Palente,
 - 1 000 € sur le réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon (R.E.R.S),
 - 3 000 €, 3 000 € et 8 000 € sur l'Association Miroirs du Monde,
 - 2 000 € sur Radio Campus Besançon,
 - 2 000 € sur Reflet sur le monde,
 - 2 000 € sur l'Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise (ACCBP),
 - 5 000 € sur AAAAAA,
 - 1 250 € sur Association A demain j'espère,
 - 2 000 € sur Association d'Aide aux détenus (AAD),
 - 1 000 € sur Association des Grands Bousbots,
 - 2 000 € sur Besançon Académie Futsal,
 - 2 500 € sur Cie Variation 47,
 - 1 500 € sur Club d'Echecs de Besançon, Tour, Prends Garde !,
 - 1 000 € sur Commune de Novillars,
 - 2 500 € sur Cie Teraluna,
 - 750 € sur Culture Acion,
 - 1 000 € sur Ecarts d'Arts,
 - 500 € sur Hand'Ensemble,
 - 1 000 € sur Imperfections are beautiful,
 - 1 500 € sur Improvisation'ailes,
 - 2 000 €, 22 000 € et 5 800 € sur Intermed,
 - 7 500 € sur L'arc en ciel des Orchamps Palente,
 - 1 000 € sur Le Petit Monde,
 - 1 000 € sur Les Cœurs Audacieux,
 - 1 000 € sur Les Francas du Doubs,
 - 1 000 € sur Les Storytellers,
 - 1 000 € sur Sporting Club Planoise
 - 1 000 €, 35 054 €, 42 144 €, 10 000 €, 3 000 €, 3 000€ et 3 000 € sur BGE Franche-Comté,
 - 7 000 €, 2 500 €, 12 500 €, 3 000 € et 4 000 € sur la Roue de Secours,
 - 10 800 € sur BTS Blanchisserie Textiles Services,
 - 6 300 € sur Avili 25 Sinéo,
 - 18 912 € sur Besançon Tout Travaux (BTT),
 - 9 212 € sur Centre Omnisport Pierre Croppet,
 - 9 188 € sur Tri Quingey,
 - 9 300 € et 5 000 € sur Association Jean Eudes,
 - 14 000 € sur CDEI,
 - 1 500 € sur Limpio,
 - 8 000 € sur API 25,
 - 53 000 € sur Régie des quartiers,
 - 1500 €, 5 000 €, 16 890 €, 7 000 €, 2 000 €, 5 500 € et 7 500 € sur le Comité de Rosemont Saint Ferjeux,
 - 1 500 €, 26 450 €, 1 750 €, 12 000 € et 10 000 € sur Réussite Emploi,
 - 7 500 € et 10 000 € sur Panorama, Etudes, Formations, Conseils,
 - 14 500 € sur Ecole de production de Besançon (EPB),
 - 10 800 € sur Ariq BTP BFC,
 - 8 100 € sur la Caisse Solidaire de Franche-Comté,
 - 29 116 € et 3 000 € sur la Mission locale bassin emploi Besançon,
 - 1 000 € sur FETE (Femmes, égalité, emploi),
 - 2 300 € sur Projets en Cimes.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

6. Réalisation d'un programme immobilier avenue Carnot à Besançon – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'aller sur le rapport n° 6 concernant le PUP de l'avenue Carnot.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- vote le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- autorise la signature de la convention de PUP annexée à la délibération,
- instaure l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

7. Réalisation d'un programme immobilier chemin de la Clairière à Besançon – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 7 concernant le chemin de la clairière, la PUP.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Sauf, si vous avez vraiment des questions.

A l'unanimité, le Bureau vote :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière d'Habitat 25, de la commune de Besançon aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant d'Habitat 25 et de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

8. Construction d'une résidence autonomie à Saint Vit – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 9 concerne l'attribution des subventions 2025 inférieures ou égales à 23 000 €.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Bien.

A l'unanimité, le Bureau vote :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,

- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la SCI de la Hourette aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la SCI de la Hourette.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2025, inférieures ou égales à 23 000 €

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 9 concerne l'attribution des subventions 2025 inférieures ou égales à 23 000 €.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue 3 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 19 487 €, à savoir :
 - 2 728 € à l'ASEP,
 - 3 465 € à l'ASC de Miserey Salines,
 - 13 294 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention financière entre Grand Besançon Métropole et l'association EMICA portant sur le fonds d'aide à l'investissement en matériel musical et pédagogique 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles – Première session 2025

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant les manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2025.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue 19 subventions aux 19 associations suivantes pour un montant total de 59 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :
 - 9 000 € à l'association JUSTE ICI,
 - 8 000 € à l'association ORGUE EN VILLE,
 - 7 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES,
 - 7 000 € à l'association ASSOCIATION EUROPEENNE DU FESTIVAL DE CAVES,
 - 5 000 € à l'association ELEKTROPHONIE,
 - 4 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES,
 - 3 500 € à l'association LES VOIX INTERIEURES,
 - 3 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL,
 - 2 500 € à l'association HORS SAISON(S),
 - 1 500 € à l'association TETRAKTYS,
 - 1 500 € à l'association LES DIMANCHES D'AVRIL,
 - 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT,

- 1 500 € à l'association COLLECTIF JEUNE PUBLIC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
 - 1 000 € à l'association LOUP-VERT,
 - 500 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR,
 - 1 000 € à l'association TOPAZE,
 - 600 € à l'association KHNOUM,
 - 400 € à l'association AMICALE DE SAONE,
 - 1 000 € à l'association MAGNETOPHONIE,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

11. Dispositif aide au projet ambassadrices Grandes Heures Nature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le dispositif d'aide au projet ambassadrices Grandes Heures Nature ?

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention individuelle de 2 500 € à Manon BOHARD.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Versement d'une subvention à l'ENILEA pour l'organisation d'un job dating sur les métiers de l'agroalimentaire et du traitement de l'eau

Mme Catherine BARTHELET (2) et M. Daniel HUOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant la subvention à l'ENILEA.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour l'organisation, par l'Ecole Nationale de l'Innovation, des Laboratoires, de l'Eau et de l'Alimentation (ENILEA), d'un job dating sur les métiers de l'agroalimentaire et du traitement de l'eau,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à verser cette subvention à l'ENILEA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

13. Open Business CCI 70.25 – Participation de Grand Besançon Métropole – Avenant à la Convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'Open Business, l'avenant à la Convention.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € TTC à la CCI 70-25 pour l'organisation des deux Open Business organisés à Besançon en mars et septembre 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de la Convention avec la CCI 70-25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Base d'Osselle : Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et le 19^{ième} régiment du génie

Mme LA PRÉSIDENTE.- La Base d'Osselle, Convention de partenariat avec le 19^{ième} régiment du génie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- autorise la mise en place d'un partenariat avec le 19^{ième} Régiment du Génie,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Enseignement Supérieur et Recherche – Soutien du projet de médiation scientifique « Mots = flèches » porté par l'association Nouvelles Formes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant l'association Nouvelles Formes pour l'enseignement supérieur Recherche, Soutien du projet de médiation scientifique.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Fort bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Association Nouvelles Formes en vue de la mise en œuvre du projet de médiation scientifique « Mots = flèches »,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Subvention à l'Université Marie et Louis PASTEUR pour l'attribution de deux bourses « Victor HUGO » 2025-2026

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant les subventions à l'Université Marie et Louis PASTEUR pour l'attribution de deux bourses « Victor HUGO ».

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions. Bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université Marie et Louis PASTEUR à hauteur de 14 384 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor HUGO,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

17. Soutien du Festival des Jeunes chercheurs organisés par l'Université Marie et Louis Pasteur

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le soutien au Festival des jeunes chercheurs organisé par l'Université Marie et Louis Pasteur.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Université Marie et Louis Pasteur en vue de la mise en œuvre du Festival des Jeunes Chercheurs,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18. Actions recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur (PVF) pour l'année 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport 18, Action recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule. C'est assez classique.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- vote le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19. Congrès – Attribution de subvention sur fonds dédié

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les congrès, rapport n° 19.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250€ au congrès « TimeWorld Limite 2025 » organisé par Innovaxiom.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20. Projets retenus dans le cadre de l'Appel à Projets « Soutien aux initiatives Etudiantes » - session 1 – 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport 20 « Soutien aux initiatives Etudiantes ».

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions. Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :
 - 2 000 € à l'association ESN Besançon pour son projet « Ça Me Dit l'International »,
 - 5 000 € à l'association BAF pour le fonctionnement de l'AGORAé de la Bouloie.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21. Animations commerciales et artisanales – Attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 21 concerne la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Fort bien.

M. BAULIEU.- Sur tous ces rapports, il y en a un qui effectivement est classique. C'est le Pôle Véhicule du Futur. Ça doit faire à peu près une vingtaine d'années maintenant. Est-ce qu'il y a un autre véhicule du futur dont on parle depuis 20 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est qu'ils avaient tablé sur l'hydrogène, et aujourd'hui l'hydrogène est bien en difficulté.

Nicolas va t'apporter des éléments.

M. BODIN.- Je ne suis pas le représentant, c'est Benoît qui est représentant dans les pôles de compétitivité. Une des grandes annonces, c'est le retrait financier en partie de Stellantis des véhicules du futur, ça marche moins bien que ça ne marchait. Mais c'était l'un des pôles de compétitivité qui marchait le mieux. Mais il est vrai qu'il y a une baisse de la voilure.

M. BODIN.- Il faut se rendre compte quand même du contexte politique lié à l'automobile qui est quand même très particulier. On avait demandé l'abandon du moteur thermique de manière totale en 2035. Après, les Allemands et les Italiens ont demandé des exemptions. Maintenant, vous voyez que Stellantis se repose la question de produire à nouveau des moteurs diesel.

Des entreprises comme celles-là ne passent pas du jour au lendemain du thermique à l'électrique, et je ne parle même pas des sous-traitants derrière. La situation est quand même très très tendue.

Et n'oubliez pas qu'en région Bourgogne Franche-Comté, le territoire de GBM, c'est le deuxième territoire au niveau de l'automobile après PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), il y a beaucoup de personnes chez nous qui travaillent dans l'automobile.

Alors maintenant, on leur dit qu'après avoir travaillé sur l'Automobile, de travailler sur la Défense, mais pour passer de l'Automobile à la Défense, les chaînes de production, ça ne se fait pas comme ça aussi.

M. JACQUIN.- Je rebondis sur la question de Gaby parce que l'an dernier, précisément, j'avais déjà fait la remarque sur les véhicules du futur et il est vrai que depuis que ça existe, on n'a pas vu d'innovations majeures sortir de cette structure. Toutes les innovations viennent d'ailleurs. Moi, j'aimerais renouveler la question : à quoi ça sert ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors en plus, il y a un principe, un vieux contrat moral – j'aurai tendance à dire – parce que nous donnons au pôle véhicule du futur et Montbéliard participe au pôle Microtechniques. En fait, c'est pratiquement une opération blanche. C'était juste pour montrer qu'on travaillait entre deux bassins en matière d'innovation, si on arrête d'un côté, ça veut dire qu'on remet en cause cet élément-là, je ne crois pas, mais peut-être qu'on peut demander que la question soit posée.

M. JACQUIN - Il ne s'agit pas forcément de se retirer, mais simplement s'interroger sur l'utilité de cette structure devant le peu que ça a pu apporter.

M. BODIN.- Sur le pôle de compétitivité, c'était un peu une révolution. Ça permet quand même de faire en sorte que des gens qui travaillent dans le même domaine économique, sur un même territoire, de travailler ensemble. Ça a permis de les identifier et qu'ils travaillent davantage ensemble.

Sur le Pôle Véhicule du Futur, c'est le gros sujet maintenant – je complète juste ce que j'ai dit avant – c'est que sur l'électrique, on a dix ans de retard par rapport aux Chinois. Soit on continue à travailler en termes de recherche et développement sur l'électrique, soit on achète des produits chinois et on se consacre davantage, c'est un peu l'option que défend le Conseil régional qui est actuellement sur l'hydrogène. Après, il y a un gros débat sur le caractère viable de l'hydrogène et les constructeurs automobiles s'occupent de tout ça et essaient de prendre les bonnes décisions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui.

M. MAURICE.- Juste une petite information par rapport à la discussion. Je vous conseille de regarder une émission sur la 6 sur Shenzhen notamment sur les véhicules du futur. C'est très intéressant puisque

Shenzhen est une des premières villes au monde au niveau technologique. Cette émission est très intéressante par rapport à toutes ces nouvelles technologies, par rapport aux véhicules du futur entre autres.

La dernière fois que j'étais allé à Shenzhen, il y avait je crois, 2 ou 3 % de véhicules (hors électriques) tout confondu et actuellement il y a 200, 300 véhicules taxi qui se conduisent en autonomie, automatiquement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Oui, Christophe.

M. LIME.- J'ai un souci, je ferai très attention au retrait de Stellantis. Le retrait de Stellantis n'est pas innocent, ce n'est pas un problème de véhicule électrique ou pas. Les informations que l'on commence à avoir, c'est de plus en plus un groupe italien-américain et qu'ils vont sûrement tourner la tête à la France pour des raisons de stratégie politique, vous avez tous à peu près compris sur un certain nombre de choses. C'est-à-dire que pour pouvoir vendre des véhicules aux Etats-Unis, tout le monde a à peu près compris qu'il fallait les fabriquer là-bas sinon vous allez vous prendre 25, 30 % à 40 %. L'Italie est en train de faire à peu près la même chose sur un certain nombre d'éléments, y compris à l'intérieur de l'Europe, ce qui est quand même un peu étonnant, y compris que le nouveau patron de Stellantis aurait annoncé une restructuration à l'intérieur de l'ensemble de ses usines sur les deux pôles qui seraient l'Italie et les Etats-Unis.

Donc voilà, je pense que ce que tu as dit montre l'importance de nos sous-traitants ici. On a la problématique de l'assemblage sur Montbéliard, ce n'est plus qu'une usine d'assemblage, y compris pour ceux qui passent le long de l'autoroute. Alors, c'est symbolique parce que c'était déjà vide, mais ils ont rasé la moitié de l'usine.

J'ai travaillé à Montbéliard, quand tu passes au bord et que tu vois les pelleteuses qui sont en train de raser la moitié de l'usine, qui est quand même le siège historique et que parce que Sochaux a tenu, parce que c'était le siège historique de Peugeot, parce que la famille Peugeot avait une volonté de vouloir rester – c'est son fils, ça, c'est autre chose. Donc, je pense que ça serait peut-être bien qu'on ait une action auprès de la Région, voir comment on peut intervenir. Alors, je ne sais pas si on peut intervenir avec un groupe aussi important que ça. Je ne sais pas quels moyens nous avons. Mais avant de remettre des millions d'euros à l'intérieur d'un certain nombre d'accompagnements, il serait bien qu'on ait quand même quelques garanties de maintien de l'activité et des emplois, ce qui n'a pas toujours été le cas.

L'exemple de Stellantis sur Sochaux, quand on a dévié l'Allan, ce sont les collectivités qui ont payé, et quand on rachète l'usine, avec le fait d'avoir dévié l'Allan, ce sont les collectivités qui les rachètent. Bon, je veux bien qu'on soit les dindons de la farce, mais ça commence à peser.

Alors l'idée c'est qu'il faut vraiment qu'on ait un certain nombre de garanties sur l'avenir de ces entreprises, avec toutes les conséquences qu'il peut y avoir avec les sous-traitants. Et au-delà des interrogations, tu as raison Nicolas, véhicules thermiques/véhicules électriques, je connais des personnes qui travaillent dans la sous-traitance automobile aujourd'hui, je peux vous assurer qu'ils ne savent pas ce qui va se passer dans quelques mois ou dans quelques années.

Voilà, je voulais attirer sur le fait de dire que le retrait de Stellantis du Pôle Véhicule du Futur, je pense qu'il ne faut pas le sous-estimer, y compris dans une réorganisation de ce groupe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et là où tu as raison, c'est qu'il y a eu des messages un peu contradictoires qu'on a entendus dans la presse parce que certains ont laissé entendre qu'il y avait des difficultés à Stellantis or il n'y a pas de difficultés à Stellantis, leur capital va bien. Ils envoient des signaux comme quoi ils se retirent. Je me rappelle avoir discuté avec Antolin sur le fait que Stellantis se tournait sur d'autres entreprises pour faire le lamping par exemple.

Il y a effectivement des choses qui sont alarmantes, mais après je ne sais pas comment on peut faire pour empêcher, enfin pour contraindre, puisqu'on voit bien que les états n'ont pas trop la main sur les groupes internationaux.

D'ailleurs tu te rappelles Nicolas, quand on va voir les entreprises qui se sont faites sur une histoire familiale. Aujourd'hui, 95 % des entreprises familiales ici à Besançon ont désormais un capital qui vient de l'extérieur. Par exemple, je pense à Bourgeois ou d'autres. Ça veut dire que l'autonomie, y compris de nos grands groupes, nos industries familiales, est aujourd'hui extrêmement dépendante du capital extérieur.

Et d'ailleurs, on voit bien que Bourgeois pensait investir sur notre territoire et en fait il a d'autres sites qui lui permettent de garder la ligne. Mais il n'a pas réussi à développer comme il l'espérait les chaînes de production de ses rotors/stators sur Besançon.

D'autres commentaires ? Oui, c'est vrai, sur le Véhicule du Futur, ça sera peut-être à cheval, on verra.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'octroi d'une subvention de 4 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation des JEMA 2025,
- approuve le partenariat avec la Ville de Besançon et la chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour organiser les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA),
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance,



Franck RACLOT
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon